

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°15 :**

MISE A JOUR DE LA CAPACITE
D'ACCUEIL DU SERVICE
D'ACCUEIL FAMILIAL

Séance ordinaire du 7 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 35

Absent : 0

Excusé : 0

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusé avec procuration :

Absent :

Secrétaire : Alain GERARD

**DOSSIER N° 15 : MISE A JOUR DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU SERVICE
D'ACCUEIL FAMILIAL**

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

La crèche familiale, également désignée par les institutions sous le terme de « Service d'Accueil Familial » est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, agréé par le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental. Créé en 1972, il est géré par la Ville et dirigé, conformément au décret 2010-613 du 7 juin 2010, par une infirmière puéricultrice, secondée par une directrice adjointe et une éducatrice de jeunes enfants.

Au début des années 2000, la crèche familiale comptait une quarantaine d'assistantes maternelles et offrait 111 places. Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'établissement dispose d'une autorisation de fonctionner avec 94 places agréées. Or, depuis 2015, la crèche subit une diminution de la capacité d'accueil liée au départ successif de plusieurs assistantes maternelles pour différents motifs : retraite, déménagement, réorientation professionnelle, maladie, décès. Chaque départ entraînant la fermeture de 2 ou 3 places, en septembre 2020, le service ne comptera plus que 17 assistantes maternelles et 52 places.

Notre volonté de développer à nouveau la capacité d'accueil de ce service pourra s'accompagner d'un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, dont un avenant est en cours de rédaction et sera signé dans le courant de l'année 2020. Un bonus de 2 100 € sera accordé à chaque nouvelle place créée, sur la base du nombre de places inscrites dans le règlement de fonctionnement validé par le Conseil Départemental.

Aussi, il convient de mettre à jour la capacité d'accueil réelle de l'établissement dans le règlement de fonctionnement qui servira de référence pour le calcul du bonus développement.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU le décret 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,

VU la Convention Territoriale Globale,

VU le règlement de fonctionnement en vigueur du service d'accueil familial,

VU l'autorisation de fonctionnement délivrée par la PMI avec 94 places en 2011,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,**

Article unique : Autorise le Maire à modifier le règlement de fonctionnement du service d'accueil familial en sollicitant auprès de Conseil Départemental une autorisation de fonctionner avec 52 places.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

